



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E40819

VALABLE JUSQU'AU 03/10/2026

ÉDITÉ LE 18/05/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1966

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 28/11/2007  
255 000

Raison sociale : ANCIENS ETABL CHARDIN

24 RUE AUGUSTE PERRET  
94800 VILLEJUIF

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC CRETEIL B 662022953

Siret : 662 022 953 00043

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 2124043

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 115526350

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 115526350

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 01 45 15 41 85

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : ets-chardin@ets-chardin.fr

Responsabilité légale :

MILKY CAPITAL (899 728 893) / MARCHAND THOMAS PRÉSIDENT

Effectif moyen : 49

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	12/05/2026
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	12/05/2026
5262	Maintenance d'installation de chauffage avec chaudière dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	23/05/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	29/09/2022

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	29/09/2022
o Ventilation mécanique	29/09/2022

\* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT**

**Gérard SÉNIOR**

**SIGNATURE  
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.